

Le Jura s'engage contre la violence conjugale

Une campagne d'affichage est lancée aujourd'hui au niveau national par la Fédération Suisse Solidarité femmes.

Pour le canton du Jura, c'est le Bureau de l'Egalité qui pilote le projet. Des affiches sont apposées durant 2 semaines à Porrentruy, Saignelégier, Bassecourt et Delémont.

Sur ces panneaux, Didier Cuche, Bruno Kernen, ou encore Murat Yakin prennent position contre la violence conjugale.

La Fédération Solidarité femmes a lancé cette campagne d'affichage pour célébrer la journée internationale contre les violences faites aux femmes en date du 25 novembre.

RFJ – 13/11/2006

La police peine à éloigner les auteurs de violence conjugale

Didier Estoppey

La nouvelle loi sur les violences domestiques ne déploie pas tous les effets escomptés. Seules deux mesures d'éloignement ont ainsi été prononcées.

«Nous sommes passés d'un tabou à un fléau reconnu et combattu par l'Etat. Car la violence conjugale est bel et bien un problème public. On met beaucoup en cause la pornographie sur internet dans la violence sexuelle dont font preuve certains adolescents. Mais si papa traite maman de putain, la bat et que personne n'intervient, il y a des craintes qu'il devienne le modèle à suivre...»

C'est un discours très volontariste qu'a tenu hier le conseiller d'Etat Laurent Moutinot, un an jour pour jour après l'entrée en vigueur, à Genève, de la nouvelle Loi sur les violences domestiques. Près de 200 professionnels ont saisi cette occasion, à l'initiative du Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme et de la Haute Ecole en travail social, pour tirer un premier bilan de cet outil législatif très attendu.

Le moins que l'on puisse dire est que ce bilan reste très en deçà des proclamations d'intention, comme le reconnaît Laurent Moutinot lui-même en évoquant des «maladies de jeunesse». Ainsi, la principale mesure de la nouvelle loi, qui permet de prononcer contre un conjoint violent une mesure d'éloignement administratif allant jusqu'à trente jours, n'est pratiquement pas appliquée: on ne recense que deux cas en un an. Cheffe de la police, à laquelle il incombe de prononcer ces mesures, Monica Bonfanti met la frilosité de ses troupes sur le compte de la complexité de la procédure, appelant de ses vœux une simplification. «Cela représente au bas mot huit heures de travail, c'est lourd pour un commissaire.»

Neuchâtel satisfait

Des propos qui n'ont pas manqué de provoquer quelques grognements dans la salle... «Je ne compte pas mes heures quand il s'agit du bien-être d'un enfant ou de sa mère», a ainsi lancé un travailleur social du Service de la protection des mineurs. Les difficultés genevoises semblent d'autant plus étranges qu'à Neuchâtel, où une loi analogue est en vigueur depuis deux ans et demi, la police –qui ne tient toutefois pas de statistiques en la matière– recourt régulièrement à ces mesures d'éloignement. Qui semblent porter leurs effets: le taux de récidive est ainsi passé de 50% à 8%, souligne Eric Augsburger, qui coordonne l'application de la loi neuchâteloise. L'éloignement administratif n'est évidemment pas la seule mesure susceptible de protéger les victimes de violence conjugale. Depuis 2004, une réforme du Code pénal permet de poursuivre les coupables d'office, ce dont se félicite le procureur général Daniel Zappelli. Sur les dix premiers mois de 2006, la police genevoise a ainsi procédé à 93 arrestations pour violence domestique. «La victime peut demander une suspension de la procédure, mais le ministère public est en droit de la refuser s'il soupçonne des pressions», précise Daniel Zappelli. En se réjouissant de l'excellente collaboration avec les associations actives dans la prévention. «Ça nous permet d'envisager plus facilement des libérations conditionnelles.»

Sauf que du côté des associations concernées, on n'a visiblement pas la même perception de cette bonne collaboration. Denis Châtelain, responsable de Vires, une association active auprès des hommes violents, s'est ainsi étonné de la forte baisse, depuis 2004, des demandes de prise en charge émanant de la justice. Des chiffres dont s'est étonné le procureur général, qui s'est engagé à faire le nécessaire pour renforcer le partenariat.

Il est peut-être temps, comme l'a résumé Elisabeth Rod Grangé, coordinatrice de Solidarité femmes: «Pour l'instant, il y a dans nos milieux un consensus de déception à l'égard de la nouvelle loi. Et une loi inopérante devient vite contre-productive.»

Cinq sportifs disent «Stop à la violence conjugale».

«Dans le sport comme dans le couple, les brutalités sont des coups bas. Ils sont interdits par la loi». C'est l'ex-pilote de F1 Marc Surer qui le dit, sur une affiche en format mondial.

Avec quatre autres sportifs, les skieurs Didier Duche et Bruno Kernin, le lutteur Thomas Sutter et le footballeur Murat Yakin, il participe ainsi à la campagne «Stop à la violence conjugale» de la Fédération Solidarité femmes Suisse et Liechtenstein.

Des affiches format mondial seront visibles durant deux semaines à Porrentruy, Saignelégier, Bassecourt et Delémont. C'est le Bureau de l'Égalité qui relaie cette campagne nationale dans le canton du Jura.

Le Quotidien jurassien – novembre 2006